

## **Politique d'Accessibilité de Learnship**

### **Article 1. Objet de la politique d'accessibilité**

Learnship, en tant qu'organisme de formation linguistique en ligne, place l'inclusion au cœur de sa mission en garantissant à chacun une voix. Nous reconnaissons l'importance d'assurer un accès égal à la formation pour les personnes en situation de handicap, conformément à la loi du 11 février 2005, dite « loi Handicap ».

Learnship s'engage ainsi à :

- Accueillir tout individu sans discrimination,
- Assurer l'égalité des droits et des chances pour l'accès à la formation et à la qualification, et
- Offrir un accompagnement adapté pour valider leur parcours.

Notre organisation met tout en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques de chaque apprenant, garantissant une écoute attentive et une orientation vers des solutions adaptées.

### **Article 2. Diffusion de la politique d'accessibilité**

Learnship veille à la bonne communication de sa politique d'accessibilité auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans ses formations. Cette politique est accessible sur notre site internet afin de garantir une diffusion large et une transparence complète quant à nos engagements envers les personnes en situation de handicap.

### **Article 3. Référent Handicap**

Florian Poidevin, en tant que Référent Handicap de Learnship, est l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions liées à l'accessibilité. Il supervise la mise en œuvre des actions de cette politique et coordonne les intervenants internes et externes pour s'assurer que toutes les situations particulières soient traitées avec le soin et l'attention nécessaires.

### **Article 4. Veille Stratégique sur le Handicap**

Learnship maintient les compétences et les connaissances de son Référent Handicap grâce à une veille active sur les évolutions des formations professionnelles et leur accessibilité. Cette veille fait l'objet d'un contrôle lors de l'audit Qualiopi et contribue au maintien de cette certification essentielle à nos engagements de qualité.

## Article 5. Assistance aux Clients et Apprenants

Florian Poidevin intervient dès qu'une situation de handicap est identifiée chez un client, ou à la demande de l'apprenant lui-même. Il est responsable de contacter toutes les parties prenantes pour veiller à ce que les besoins spécifiques soient pris en compte. Learnship collabore également avec des organismes spécialisés tels que l'Agefiph, Fiphfp, Cap Emploi, et les MDPH, afin de garantir un accompagnement personnalisé à chaque apprenant.

## Article 6. Accessibilité des Contenus Pédagogiques

Les contenus pédagogiques de Learnship sont conçus pour être accessibles à tous, avec des fonctionnalités telles que :

- Des sous-titres et transcriptions pour les vidéos,
- Des couleurs contrastées pour faciliter la lecture,
- Des polices de caractères adaptées pour améliorer la lisibilité.

Ces mesures assurent une accessibilité maximale pour les apprenants en situation de handicap.

## Article 7. Accessibilité de la Plateforme

Nos équipes sont engagées sur les questions d'accessibilité, et notamment la mise en conformité avec les normes WCAG 2.2 niveau AA (Web Content Accessibility Guidelines). Nous respectons déjà de nombreux critères, tels que...

- **Contraste des couleurs** : Nous maintenons un contraste minimum de 4,5:1 pour toutes les informations visuelles porteuses de sens, y compris le texte, les icônes, les arrière-plans et autres éléments visuels interactifs.
- **Indépendance des couleurs** : Nous nous assurons que la signification n'est jamais portée uniquement par la couleur.
- **Structure HTML** : En suivant les meilleures pratiques pour la structure HTML, nous nous assurons que les outils conçus pour faciliter la navigation à l'aide de lecteurs d'écran peuvent accéder aux pages dans l'ordre le plus approprié.
- **Cibles de clic** : Nous veillons à avoir de grands champs bien espacés avec lesquels les utilisateurs interagissent avec nos éléments.
- **Typographie** : Nous garantissons des polices lisibles, rendues à des tailles raisonnables avec un contraste adéquat. Nous utilisons des espacements adéquats entre les lettres et les lignes de texte (interlignage et approche).
- **Traductibilité** : Notre interface utilisateur est traduisible dans des langues autres que l'anglais.

## **Article 8. Adaptations Pédagogiques**

Learnship propose des adaptations spécifiques en fonction des besoins des apprenants en situation de handicap, telles que :

- L'utilisation de supports adaptés,
- L'ajustement des horaires et du rythme de formation,
- La mise en place de pauses régulières,
- L'accompagnement personnalisé pour aider l'apprenant à surmonter ses difficultés,
- L'adaptation des consignes en des termes simples et concis.

## **Article 9. Formation des formateurs**

Nos formateurs reçoivent une formation dédiée à l'enseignement auprès des personnes en situation de handicap. Une annexe à leurs contrats intitulée « Enseigner aux personnes en situation de handicap » aborde des thématiques telles que :

- La sensibilisation au handicap
- Les idées fausses et les stéréotypes courants
- Les types de handicaps et défis associés
- Les stratégies et techniques d'enseignement
- La personne à contacter en cas de besoin

Des ateliers réguliers, notamment un module sur l'éducation inclusive, permettent de perfectionner leur approche en tenant compte des besoins spécifiques d'apprentissage :

- Les difficultés spécifiques d'apprentissage
- Les types de difficultés spécifiques d'apprentissage
- La dyslexie
- La conscience phonémique réduite
- L'aménagement de la classe virtuelle
- L'environnement de travail
- Le programme d'études
- Les attentes et soutien
- La communication

## **Article 10. Amélioration continue.**

Learnship s'engage à une évaluation continue de sa politique d'accessibilité. Les retours des apprenants sont sollicités pour permettre une amélioration constante de nos services et de notre offre pédagogique.

### **Contacts**

Pour toute question ou suggestion, contactez notre Référent Handicap, Florian Poidevin, à handicap@learnship.com.

Vous pouvez à tout moment consulter les organisations spécialisées suivantes, qui pourront vous fournir des réponses adaptées :

- **AGEFIPH** : Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées. [En savoir plus.](#)
- **FIPHFP** : Fonds pour l'insertion des PSH dans la fonction publique. [En savoir plus.](#)
- **Cap Emploi** : Organismes de placement spécialisés en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien de l'emploi des personnes en situation de handicap. [En savoir plus.](#)
- **MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées. [En savoir plus.](#)
- **Mon Parcours Handicap** : Site d'information officiel pour les personnes en situation de handicap et de leurs aidants. [En savoir plus.](#)